

SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS



VILLE DE
GENÈVE

PLIS RECOMMANDE ET SIMPLE

Monsieur Luc GILLY
Association des habitants des Pâquis
Rue des Pâquis 19
1201 Genève

Genève le 17 avril 2012

Stand installé sur le domaine public sans autorisation

Monsieur,

N/réf. : Fortin F.
☎ 022.418.62.52

En date du 2 mars 2012, deux agents de la Police municipale vous ont interpellé alors que vous teniez un stand de récolte de signatures à l'angle de la rue des Pâquis et de la rue du Môle, au profit de l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP).

Au cours de cette interpellation, nos agents vous ont rendu attentif au fait que vous ne disposiez pas d'une autorisation pour cet usage accru du domaine public, ainsi que la loi le requiert.

En effet, je vous informe que vous avez enfreint les articles 13, 15 et 17 de la Loi sur le domaine public (L1 05), les articles 85 et 86 de la Loi sur les routes (L1 10) ainsi que les articles 1, 3 et 5 du Règlement concernant l'utilisation du domaine public (L1 10 12).

Aussi, la présente vaut avertissement et je vous invite à l'avenir à respecter scrupuleusement le dispositif légal précité.

En outre, vous êtes prié de diffuser la teneur du présent avertissement à tous les membres de votre association ainsi qu'à toutes les personnes participant directement ou indirectement à ses activités, afin d'éviter toute nouvelle récidive.

En effet, en cas de réitération, vous voudrez bien prendre note que notre Service sera habilité à prononcer à votre encontre une amende administrative pouvant s'élever, suivant les circonstances, jusqu'à CHF 60'000.--.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'unité

Fabrice Fortin